



T F
5 5
1 1
4 4
2 2
5 5
2 2
— —
3 3
1 0
6 3
1 6

Du nouveau concernant l'affiliation à Karaté Québec Affiliation annuelle 2021-2022

Malgré que nous soyons encore en période estivale, nous nous préparons tranquillement pour une nouvelle saison qui, nous le souhaitons tous, sera meilleure que l'année dernière.

Nous sommes conscients que l'année 2020-2021 a été difficile pour chacun de vous. Afin de vous aider dans votre planification de l'année à venir, Karaté Québec conservera le même frais d'affiliation que l'année dernière, soit de 19\$ par membre individuel. Vous trouverez ci-joint le formulaire d'affiliation 2021-2022 en format PDF ou en format électronique.

De plus, afin de soutenir les clubs ayant fait de grands efforts pour renouveler le plus de membres possible l'année dernière, dans les circonstances que l'on connaît, il a été convenu d'offrir un crédit à ces clubs qui renouvelleront leur affiliation pour l'année 2021-2022. En effet, pour les clubs ayant renouvelés leur affiliation l'année dernière, un montant égal aux frais d'affiliation payés l'année 2020-2021 sera crédité à leurs frais d'affiliation annuelle 2021-2022. Par exemple, pour un club ayant inscrit 20 membres en 2020-2021, pour un total de 380\$ (ceci n'inclut pas l'assurance responsabilité civile générale - ARCG), un montant équivalent sera déduit de son affiliation 2021-2022 et ceci, pour les clubs nous faisant parvenir leurs informations, au plus tard le 30 novembre 2021. Ainsi, si ce club inscrit à nouveau 20 membres, il n'aurait qu'à payer le frais de l'ARCG de 60.20\$ (advenant qu'il utilise l'ARCG offerte par Karaté Québec pour son affiliation 2021-2022).

Prenez note que le crédit n'inclut pas l'assurance responsabilité civile générale (ARCG). De même, le crédit ne peut être supérieur au coût d'affiliation des membres individuels de 2021-2022. Aussi, advenant, qu'il y ait un solde du montant potentiel de crédit d'un club, il ne peut être reporté au-delà du 30 novembre 2021 (le solde sera effacé à compter du 1^{er} décembre 2021). Suite aux formulaires d'affiliation 2021-2022 reçus en date du 30 novembre 2021, Karaté Québec avisera les clubs du montant d'affiliation et d'assurance qu'ils auront à payer.

Il est donc important de procéder le plus rapidement possible avec l'envoi de la liste des vos membres individuels afin de ne pas manquer la date d'échéance.

En espérant qu'il sera possible de vous compter parmi nous pour 2021-2022, recevez nos sincères salutations.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à me contacter.

Au plaisir et rester en santé.

Danny Morin, Président
KARATÉ QUÉBEC

KARATÉ QUÉBEC est l'organisation de régie reconnue par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) du gouvernement du Québec ainsi que par Karaté Canada, dont la mission première est d'assurer un leadership en matière de développement et de promotion du karaté au Québec.